



Publié le : 24/12/2025

Conseil de Communauté

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Membres du Conseil Communautaire en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, convoqué le 4 décembre 2025, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62

La séance est ouverte à 18h et levée à 22h23

Etaient présents : Amagney : M. Thomas JAVAUX (à compter de la question n°2), Audeux : Mme Agnès BOURGEOIS, Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, Besançon : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°7), Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n°25 incluse), Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n°2), Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n°6), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n°2), M. Laurent CROIZIER, M. Benoit CYPRIANI (à compter de la question n°5), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n°12 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO (à compter de la question n°7), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°7), M. Damien HUGUET (à compter de la question n°7), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE (à compter de la question n°2), Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°8 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI (à compter de la question n°7), Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n°14 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN (à compter de la question n°7), M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Anne VIGNOT, Marie ZEHAF, Bonnay : M. Gilles ORY, Boussières : M. Eloy JARAMAGO (jusqu'à la question n°33 incluse), Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-Sur-Doubs : M. Didier PAINEAU, Chaleze : M. René BLAISON, Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Champagney : M. Olivier LEGAIN, Champvans-Les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-Le-Duc : M. Martial DEVAUX, Chaucenne : M. Alain ROSET, Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVINET, Chevroz : M. Franck BERNARD, Cussey-Sur-L'Ognon : Jean-François MENESTRIER (à compter de la question n°7), Dannemarie-Sur-Crête : Mme Martine LEOTARD, Deluz : M. Fabrice TAILLARD, Devecey : M. Gérard MONNIEN représenté par Mme Laetitia LARROCHE suppléante, Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN, Fontain : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS, Franois : M. Emile BOURGEOIS, Geneuille : M. Patrick OUDOT, Gennes : M. Jean SIMONDON, Grandfontaine : M. Henri BERMOND, La Chevillotte : M. Roger BOROWIK, La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN, Larnod : M. Hugues TRUDET (à compter de la question n°6 et jusqu'à la question n°7 incluse), Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ (à compter de la question n°2), Mamirolle : M. Daniel HUOT, Marchaux-Chaudefontaine : M. Patrick CORNE, Mazerolles-Le-Salin : M. Daniel PARIS, Miserey-Salines : M. Marcel FELT, Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Montferrand-Le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°2), Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Nancray : M. Vincent FIETIER, Noironte : M. Philippe GUILLAUME, Novillars : M. Lionel PHILIPPE, Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK représentée par M. Eric BADET suppléant, Palise : M. Daniel GAUTHEROT, Pelousey : Mme Catherine BARTHELET (à compter de la question n°7), Pirey : M. Patrick AYACHE (à compter de la question n°7), Pouilley-Français : M. Yves MAURICE, Pugey : M. Frank LAIDIE, Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY (à compter de la question n°7), Roche-Lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN, Saint-Vit : Mme Anne BIHR, Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°56 incluse), Serre-Les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA, Thise : M. Pascal DERIOT, Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD, Torpes : M. Denis JACQUIN, Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY, Venise : M. Jean-Claude CONTINI, Vieilley : M. Franck RACLOT, Vorges-Les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Etaient absents : Besançon : M. Hasni ALEM, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, **Beure :** M. Philippe CHANEY, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE, **Champoux :** M. Romain VIENET, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT, **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET, **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN,

Secrétaire de séance : M. Gabriel BAULIEU

Procurations de vote : Besançon : M. Hasni ALEM à M. Aurélien LAROPPE, M. Guillaume BAILLY à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Anne BENEDETTO à Mme Aline CHASSAGNE, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Fabienne BRAUCHLI à Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Claudine CAULET à Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n°26), Mme Nadia GARNIER à M. François BOUSSO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Olivier GRIMAITRE à Mme Pascale BILLEREY, Mme Valérie HALLER à Mme Lorine GAGLIOLO, M. Damien HUGUET à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n°6 incluse), Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n°9), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n°7), Mme Juliette SORLIN à M. Sébastien COUDRY (jusqu'à la question n°6 incluse), M. Gilles SPICHER à M. Yannick POUJET, M. André TERZO à Mme Frédérique BAEHR (à compter de la question n°7), Mme Sylvie WANLIN à M. Jean-Hugues ROUX, Mme Christine WERTHE à Mme Marie LAMBERT, **Braillans :** M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, **Champoux :** M. Romain VIENET à M. Patrick CORNE, **Mamirolle :** M. Cédric LINDECKER à M. Daniel HUOT, **Merey-Vieilley :** M. Philippe PERNOT à Mme Julie CHETTOUH, **Pelousey :** Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU (jusqu'à la question n° 6 incluse), **Pouilley-Les-Vignes :** M. Jean-Marc BOUSSET à M. Patrick AYACHE, **Rancenay :** Mme Nadine DUSSAUCY à M. Henri BERMOND (jusqu'à la question n°6 incluse), **Saint-Vit :** M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR, **Vaire :** Mme Valérie MAILLARD à M. Fabrice TAILLARD, **Villars-Saint-Georges :** M. Damien LEGAIN à M. Jacques ADRIANSEN

Délibération n°2025/2025.00436

Rapport n°51 - Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions Fonds de Concours - Programme 2025 complémentaire

Délibération du Conseil de Communauté du 11 Décembre 2025
Communauté urbaine Grand Besançon Métropole

Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions Fonds de Concours - Programme 2025 complémentaire

Rapporteur : M. Yves GUYEN, Vice-président

	Date	Avis
Commission n°5	12/11/2025	Favorable
Bureau	27/11/2025	Favorable

Inscription budgétaire	
BP 2025 et PPIF 2025-2029 « Requalification péri urbain » « GER péri urbain »	Taux spécifique à chaque commune appliqué au montant HT de l'opération de création et requalification de voirie réalisée par GBM, déduction faite des subventions éventuelles encaissées en provenance des partenaires 100% de la surqualité dans la limite de 50% du budget GER

Résumé :

Le présent rapport a pour objet d'autoriser la Présidente ou son représentant à signer les conventions de fonds de concours de requalification et de Gros Entretien Renouvellement de voirie. Elle complète en ce sens, la délibération du 26 juin 2025.

I. Préambule

Dans le cadre du transfert de la compétence voirie au Grand Besançon, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes versent à Grand Besançon un fonds de concours dans les cas suivants :

- Pour le programme annuel de requalification et créations de voirie engagé par Grand Besançon Métropole,
- Pour le programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie validé par le secteur concerné.

Pour répondre à la demande des communes et permettre un meilleur échelonnement des paiements, une délibération a été prise en juin, dès la programmation annuelle définie. La présente délibération vient compléter cette dernière.

Le présent rapport autorise la Présidente à signer les conventions de fonds de concours avec les communes concernées pour :

- Le programme annuel de requalification et créations de voirie au titre de l'année 2025
- le programme annuel complémentaire Gros Entretien Renouvellement (GER) et de surqualité de voirie au titre de l'année 2025.

II. Fonds de concours dans le cadre des opérations de création et requalification de voiries

A/ Détails et calcul du fonds de concours

Par délibération du 14 décembre 2023, un dispositif de dégressivité des fonds de concours a été mis en place pour les opérations de requalification/création de voirie (au lieu des 50% applicables jusqu'alors à l'ensemble des communes).

Ces taux actualisés par délibération sont applicables du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025.

Les taux applicables à compter du 1^{er} janvier 2026 seront définis par délibération du 11 décembre 2025.

Ainsi, le fonds de concours versé par la commune correspondra au taux défini dans la délibération susvisée, appliqué au montant HT de l'opération de travaux réalisés par GBM, déduction faite des subventions éventuelles encaissées en provenance des partenaires.

B/ Liste des opérations création et requalification de voiries :

Secteurs	Communes	Objet	Opérations	Taux 2024/2025
DAME BLANCHE	CUSSEY SUR L'OGNON	VRD	Rue des Auxons	39,8 %
EST	ROCHE-LEZ-BEAUPRE	VRD	Suppression écluse	48,9 %
NORD	CHATILLON		Centre Bourg	50 %
DAME BLANCHE	BONNAY		Rue de la Claire Fontaine	26,6 %
DAME BLANCHE	MEREY VIEILLEY		Carrefour RD 14/368	43,8%
NORD	MISEREY SALINES		Rue de la Diligence	50 %
OUEST	FRANOIS		Rue de l'oratoire	47,4 %
PLATEAU	MAMIROLLE		Rue de la Grange du cerf	40,1 %
PLATEAU	MONTFAUCON		Rue du Comté de Montbéliard	50 %

C / Liste des aires de retournement :

Secteurs	Communes	Opérations	Taux 2024/2025
EST	CHALEZEULE	Clemetigney	50%
PLATEAU	MORRE	Pommeret	36,5%
EST	MARCHAUX CHADEFONTAINE	Planche Cromary	50%
OUEST	POUILLEY LES VIGNES	Boileau	42,9%
EST	ROCHE-LEZ-BEAUPRE	Vaufressons	48,9%
DAME BLANCHE	VENISE	Rougeau Moulin	24,1%
PLATEAU	NANCRAY	Rue de Roche	24,4 %
SAINT VITOIS	POUILLEY FRANCAIS	Route Nationale	34,4%
PLATEAU	LA VEZE	Chemin du Barraquet	26,1 %
SUD OUEST	MONTFERRAND-LE-CHATEAU	Rue beduque	28,9 %
OUEST	PIREY	Rue des Noisetiers	50 %

D/ Dissimulation de réseaux :

Secteurs	Communes	Opérations	Taux 2024/2025
SUD	GRANDONTAINE	Chemin des pièces	26,3 %

UEST			
SUD OUEST	GRANDONTAINE	Rue l'église	26,3 %
NORD	LES AUXONS	Faubourg candélabres	50 %
UEST	PELOUSEY	Rue du seminaire	41.8%

E / Projets Urbains Partenarial ou reversement de TA :

Secteurs	Communes	Opérations	Taux 2024/2025
SUD-OUEST	BOUSSIERES	Rue des Craits	32,6 %
NORD	CHATILLON-LE-DUC	Champs Choumois	50 %
UEST	PIREY	Rue de doline et du collège	50 %
UEST	POUILLEY LES VIGNES	Rue de Lausanne	42,9 %
SAINT-VITOIS	SAINT-VIT	Rue de la Faucine	46,6 %

III. Fonds de concours dans le cadre des programmes de GER complémentaire et demande de surqualité

A/ Détails et calcul du fonds de concours

Sur demande expresse de la commune indiquant le montant du fonds de concours qu'elle souhaite verser au titre de l'exercice, GBM peut réaliser annuellement des opérations de travaux en compléments de l'enveloppe attribuée au secteur, ou dans le cadre d'une sollicitation de qualité supplémentaire par rapport à l'existant.

Dans ce cadre, le fonds de concours annuel versé par la commune correspondant à 100% du montant HT de l'opération complémentaire ou de surqualité demandée par la commune déduction faite des subventions éventuelles encaissées en provenance des partenaires.

B/ Liste des opérations complémentaires ou de surqualité dans le cadre du programme de GER :

Secteurs	Objet	Communes	Opérations
PLATEAU	GER	MAMIROLLE	Rues de la gare, 6 septembre, Blochier
PLATEAU	GER	SAONE	Rue du Marais
PLATEAU	GER	SAONE	Parking abords salle Guinemand
PLATEAU	GER	LA VEZE	Chemin des crêtets
OUEST	GER	CHEMAUDIN ET VAUX	Trottoir église
OUEST	GER	PELOUSEY	Chemin de Champagney
OUEST	GER	PIREY	stade
OUEST	GER	PIREY	Rue de la chaille
SAINT VITOIS	GER	SAINT VIT	Route d'Ougney
SUD	GER	AVANNE AVENAY	Impasse Combot

OUEST			
SUD OUEST	GER	AVANNE AVENEY	Combot Chenot
SUD OUEST	GER	AVANNE AVENEY	Grand pré
SUD OUEST	GER	BEURE	RD 683 route de Lyon
SUD OUEST	GER	BOUSSIERES	Chemin des seterots,
SUD OUEST	GER	BOUSSIERES	Rue du bosquet
SUD OUEST	GER	BOUSSIERES	Coussin rue des papeteries
SUD OUEST	GER	MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU	Rue de Grandfontaine
SUD OUEST	GER	MONTFERRAND-LE-CHÂTEAU	Route d'Avanne
SUD OUEST	GER	GRANDFONTAINE	Gestion eau pluviale rue Founelot
SAINT VITOIS	Gestion des eaux pluviales	VILLARS SAINT GEORGES	Rue des 3 carrières
NORD	GER	MISEREY SALINES	Clos des Pins 2
SUD OUEST	Gestion des eaux pluviales	OSSELLE ROUTELLE	Chemin du dessus du village

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 113

Contre : 0

Abstention* : 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

Le Secrétaire de séance,

M. Gabriel BAULIEU,
Vice-Président

Pour extrait conforme,
La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon